



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : examen professionnalisé réservé

Section : métiers de l'alimentation

Option : pâtisserie

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Brigitte Le Brethon,
Présidente du jury

SOMMAIRE

I/ Statistiques et résultats de la session 2016	Page 3
II/ Dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle)	
Présentation du dossier RAEP	Page 4
Remarques du jury	Page 5
III/ Épreuve orale d'admission	
Présentation de l'épreuve	Page 7
Conseils et préconisations du jury	Page 8

Le jury recommande aux candidats de prendre connaissance des textes officiels suivants :

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel.

Note de service n° 2015-080 du 27/05/2015 précisant les modalités d'organisation des recrutements réservés pour la session 2016.

Arrêté du 01/07/2013 publié au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013 relatif aux compétences à acquérir par les professeurs dans l'exercice de leur métier.

I/ STATISTIQUES ET RESULTATS DE LA SESSION 2016

	Examen professionnalisé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel	Examen professionnalisé pour l'accès au corps des professeurs de l'enseignement privé sous contrat
Nombre de candidats	8	1
Nombre de postes offerts	14	1
Nombre d'admissibles	8	1
Nombre d'admis	5	1
Moyenne des notes concernant la 1 ^{ère} partie (sur 10 points)	6,38	5
Moyenne des notes concernant la 2 ^{ème} partie (sur 10 points)	5	5
Moyenne des notes des candidats (sur 20 points)	11,38	10

II/ DOSSIER RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle)

Le dossier n'est pas évalué. Il permet au jury de prendre connaissance du parcours professionnel du candidat et de vérifier la construction de son identité professionnelle.

Présentation du dossier RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une **première partie** (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une **seconde partie** (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Cette réalisation peut être étendue le cas échéant à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement,
- au niveau de classe donné, dans le cadre des référentiels nationaux,
- à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels ;
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes peut développer dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix :

- pour ses activités d'enseignement et/ou de formation : face-à-face pédagogique, suivi pédagogique individuel, évaluation ainsi que validation des travaux et présentation des dossiers des stagiaires ;

- pour les autres activités liées à l'acte de formation : conception et construction des formations, mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion ainsi que la relation avec d'autres acteurs.

Le candidat joint à son dossier, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Remarques du jury

Sur la forme :

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges droite et gauche : 2,5 cm,
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm,
- sans retrait en début de paragraphe.

Le dossier comporte 8 pages maximum avec quelques documents annexés. Ces annexes doivent être **pertinentes** et permettre au jury de mieux appréhender et comprendre la réalisation pédagogique.

Le jury apprécie les rapports respectant :

- * la charte de présentation du dossier RAEP avec un texte justifié (aligné à gauche et à droite),
- * une présentation structurée et aérée, sans faute d'orthographe ni de syntaxe,
- * la présence d'annexes utiles à l'illustration de l'expérience présentée (en nombre limité),
- * la mise en évidence de l'expérience professionnelle pertinente par rapport au concours présenté ;
- * les attentes d'une explication et d'une analyse de cette expérience professionnelle, au-delà d'un aspect purement descriptif.

Sur le fond :

Le contenu doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 01/07/2013 publié au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013).

1. Faire partager les valeurs de la République
 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
 4. Prendre en compte la diversité des élèves
 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
 10. Coopérer au sein d'une équipe
 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
 12. Coopérer avec les parents d'élèves
 13. Coopérer avec les partenaires de l'école
 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le jury rappelle au candidat l'intérêt de s'appuyer sur la diversité de son parcours professionnel pour repérer un thème pertinent en adéquation avec le concours présenté option pâtisserie.

La séquence choisie doit mettre en évidence les intentions pour les apprenants (élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue), les objectifs visés en termes de compétences.

Le jury a particulièrement apprécié dans les dossiers présentés :

- * la structure des exposés (contenu, clarté, rigueur ...),
- * la qualité de l'expression orale (présentation, prise de contact, voix, écoute ...),
- * la capacité des candidats à se positionner en tant qu'enseignant conscient de ses droits et devoirs ;
- * la pertinence du choix de l'activité décrite en relation avec les référentiels de la spécialité pâtisserie ;
- * la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité choisie ;
- * la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- * la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques.

*** sur la soutenance du dossier**

Le candidat est invité à présenter succinctement son expérience puis son dossier de façon claire et structurée. Le jury attend du candidat **qu'il prépare en amont cette présentation** : toujours prévoir une annonce de plan, un exposé structuré, s'entraîner à respecter le temps imparti par des exercices oraux.

Le jury apprécie que le candidat utilise un langage adapté et soutenu, qu'il valorise son parcours professionnel au regard des compétences attendues du professeur de pâtisserie dans l'exercice **de son métier d'enseignant en lycée professionnel**.

Le jury conseille aux candidats de bien maîtriser le **vocabulaire pédagogique et professionnel**.

*** sur l'entretien**

Le candidat doit être capable de :

- justifier les choix des stratégies et modalités pédagogiques mises en œuvre (exemples : activité de projet, co-animation, séquence d'enseignement...);
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier d'enseignant ;
- mettre en valeur sa culture professionnelle et technique.
- faire preuve d'une connaissance actualisée des référentiels des diplômes de sa spécialité.

Le jury attend du candidat une bonne capacité d'écoute et de réflexion. Il apprécie que les candidats soient capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif.

*** sur la réponse au sujet déterminé par le jury**

Le candidat doit être capable de traiter le sujet élaboré par le jury de façon structurée et de justifier ses choix pédagogiques. Les capacités d'analyse, de communication et d'argumentation des candidats sont appréciées.

Le jury préconise aux candidats de s'interroger sur les différentes méthodes pédagogiques, sur leur adéquation à l'objectif fixé tout en valorisant leur culture professionnelle.

En conclusion, ce concours nécessite des candidats une réelle préparation.